dont il est question, et dont nous citerons les principaux:

Celui dans lequel est impliqué Pratt a pour objet quatre litres de liqueur que notre gracieux trio a enlevés vendredi dernier sur une voiture qui stationnait rue Pierre de Roubaix.

Un sac de figues, une motte de beurre et un sac de pommes de terre ont été volés chez un épicier de la rue Pierre de Roubaix.

Un sac de charbon a été enlevé d'une voiture sur la place de la Liberté, un paquet de gauffres sur une voiture près des halles, un morceau de viande à l'étalage d'un boucher de la rue du Curé, un corset, une ceinture de flanelle, un cache-nez à l'étalage d'un magasin de la Grande-Rue, un pain à raisins chez un boulanger de la rue des Longues-Haies, etc., etc.

Les jeunes filles ont avoué qu'elles savaient parfaitement que les provisions apportées au logis par leurs compagnons étaient volées tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, selon les occasions.

Le groupe a été dirigé hier vers la maison d'arrêt de Lille.

Un accident s'est produit lundi soir, vers sept heures, chez M. Eug. Liétat, marchand rue d'Alma. Une lampe à pétrole suspendue au milieu d'un appartement, fit tout-à-coup explosion. Heureusement personne n'était là en ce moment, et les dégâts sont peu importants.

Un ferblantier de la rue de Lannoy, M. Gérard Eucher fut désagréablement surpris, dans l'après-midi, de lundi, en entendant se briser un carreau de sa vitrine. Les dégâts étaient causés par un corps dur tombé sur le verre. Et ce corps dur, M. Eucher ne tarda point à s'en convaincre, était la tête d'un homme de peine, Charles L..., absolument alourdie par les vapeurs de l'ivresse.

Notre ivrogne n'était pas blessé ; il a refusé de payer les dommages causes par lui et a été conduit au dépôt.

Pas de chance, Gustave G. ! ; il n'était pas depuis longtemps dans notre ville, venant d'Armentières, il le dit du moins, qu'on lui met la main au collet et qu'on le conduit au dépôt.

Il faut ajouter que G., ivre, était couché, quand on le trouva, dans la nuit du 24 au 25, dans une voiture, rue du Bassin.

Cinquante personnss environ stationnaient, lundi, vers quatre heures moins le quart, rue de la Redoute, devant la fenêtre d'un journalier, Joseph F..., qui lançait sur le pavé des verres et des bouteilles. Un rapport à été dressé à la charge de ce destructeur. F... aurait-il voulu par hazard, justifier le nom de la rue ?

Dans la soirée de lundi, une scène, comme il s'en passe de temps à autre dans les cabarets, se produisit dans un estaminet de la rue du Fontenoy. Un individu Arthur Bois, vint se plaindre, en effet, au sergent de ville de service, d'avoir reçu à la tête, un coup de chope.

L'agent se dirigea avec lui vers l'etablissement. Mais celui-ci était ferme.

Bois, qui ignore le nom de l'agresseur, a été invité à porter plainte à M. le commissaire du 1er arrondissement.

L'habitude est une seconde nature, dit-on quelquefois. Ce proverbe, semble être démontré par une vieille femme, Julie G..., qui, sans domicile fixe, vient d'être conduite au dépôt, pour la troisième fois depuis six mois, et toujours pour la même cause : vagabondage.

La loi Grammont. — La police apercevant, lundi dans l'après-midi, deux individus, Œdipe D... et Adolphe M..., en train de battre leur cheval, rue Blanchemaille, s'aprocha pour dresser rapport à la charge des délinquants.

Etant près de la voiture l'agent s'aperçut que la plaque réglementaire brillait par son absence. Conclusion : deux contraventions au lieu d'une.

Un placeur de cartons, Georges Beintin, âgé de 12 ans, demeurant rue Chapelle-Carrette, a trouvé, lundi soir, rue Blanchemilile, une petite montre de dame en argent, portant un nom à l'intérieur. On peut la réclamer au commissariat central.

On nous prie d'inscrer l'avis suivant :

« Le clergé de la paroisse Sainte-Elisabeth, fera célébrer un obit solennel pour le repos de l'âme du cher Frère Emétère, ancien directeur des écoles chrétiennes de la paroisse, le jeudi 27 janvier 1887, à 10 heures.

» Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation. »

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés : *Trèfoire* (seigle) venant de Reims ; *Trois-Enfants* (blé) venant de Dunkerque; *Corotier* (houille) venant de Bruay ; *Ornéga* (houille) venant de Bruay; *l'Espérance* (pierres) venant de Dunkerque ; *Arche de Noé* (sable) venant d'Arques ; *Petite-Joséphine* (houille) venant de Meurchin; *Oscar* (houille) venant de Bruay ; *Jeune-Désiré* (houille) venant de Meurchin.

Wattrelos. — Le bruit de la découverte d'un infanticide s'est répandu, dans la journée de lundi au hameau de La Baillerie.

Une fille aurait étouffé son enfant, vendredi soir, et n'aurait avoué son horrible forfait que samedi soir, à son père.

L'enquête n'a pas encore abouti; il convient d'attendre la déclaration du médecin-légiste.

La malheureuse prétend que l'enfant était mort-né.

Chez les douaniers

Saint-Valery-sur-Somme (Somme). — Depuis deux ans je souffrais de violents maux d'estomac et je n'avais pas d'appétit; depuis que je prends les Pilules Suisses à 1 fr. 50, je me trouve très bien et j'ai de nouveau bon appétit. Mes camarades qui en ont fait usage s'en trouvent très bien aussi. Pierre Lebrun, douanier. Légalisation de la signature. 14098d

TOURCOING

La douane, du poste du Risquons-Tout, a fait bonne prise avant-hier. Trois fraudeurs ont été arrêtés par ses soins.

Outre le marchand de lait, dont nous avons parlé hier, un nommé Alphonse Duthoit, ont encore été l'objet de procès-verbaux pour fraude, Eugénie Guiton, domestique, domicilié à Roubaix, et Jules Buttenaers, maçon, sujet belge.

Encore un pochard à qui l'ivrognerie à fait perdre le respect de l'autorité. François Wastyn, tisserand, a outragé dimanche soir, un agent de police qui voulait le mener au poste.

LILLE

Chez M. Jules Cambon. — Un correspondant du *Nouvelliste de Lyon* s'est rendu à Paris chez M. Jules Cambon, pour l'*interviewer*. Notre ex-préfet, comme on le verra, a été assez sobre de commentaires:

M. Jules Cambon est depuis deux jours à Paris, chez ses beaux parents, M. et Mme Lafosse, 8, rue Halévy ; il va rejoindre incessamment son poste en compagnie de Mme Cambon; il m'a reçu ce matin, et je vous transmets ce que j'ai rapporté de cette première entrevue.

» Comme vous le savez, M. et Mme Cambon recevaient beaucoup à Lille, quoique la saison d'hiver soit avancée et que nous touchions au carême. M. Cambon compte pouvoir donner à Lyon plusieurs grandes soirees et prolonger, aussi tard que le permettra la saison, la série des autres réceptions d'un caractère *plus intime*.

» Sur les grandes questions qui intéressent le département et la cité, M. Cambon m'a dit qu'il n'avait pas encore d'opinion bien arrêtee; il ne les connait que par les rapports qui lui ont été faits, et, avant de prendre parti, il tient a les étudier sur place.

» Comme je faisais allusion aux difficultés qui s'étaient élevées entre son prédécesseur et la municipalité, au sujet des attributions de la police, il me répondit que M. Massicault avait réussi à les aplanir et qu'il espérait être aussi heureux que lui.

» En politique, M. Cambon m'a assuré qu'il garderait la même attitude que dans le Nord, nettement républicaine, c'est évident, mais bienveillante pour les personnes.

» Je lui demandai enfin s'il pouvait me donner quelques renseignements nouveaux sur les espions arrêtés à Lyon ; il me déclara qu'il ne savait absolument rien de cette question.

» Avant que je me retire, il me promet de me recevoir dans quelque temps, quand il serait tout à fait au courant des questions qui intéressent la région, et de me fournir alors toutes les indications désirables.

» Sur cette promesse, je pris congé de lui et laissai la place libre à M. Drouin, votre secrétaire général pour la police, qui attendait dans une pièce voisine son tour d'être reçu. »

Départ de M. Cambon. — M. et Mme Jules Cambon ont quitté Lille aujourd'hui. Ils ont pris l'express de Paris de 1 h. 25.

M. Poirson, secrétaire-général de la Préfecture, est monté dans le même train.

M. Facon, vice-président du conseil de Préfecture, les chefs de division et quelques amis de M. Cambon étaient à la gare.

RÉVISION DES LISTES ELECTORALES. — Le tableau contenant les additions et les retranchements faits à la liste électorale est déposé au secrétariat de chaque mairie le samedi 15 janvier.

Cette date du 15 janvier est le point de départ du délai de 20 jours pendant lequel les électeurs peuvent examiner ce tableau, ainsi que les listes elles-mêmes, et formuler leurs réclamations.

Nous ne saurions trop insister pour que chacun use du droit qui lui appartient de réclamer, s'il y a lieu, dans le but soit d'obtenir la régularisation de sa situation personnelle, soit de provoquer, par la voie légale, l'inscription ou la radiation du nom de tout individu qui, à sa connaissance, se trouverait indûment omis ou inscrit sans droit.

Nous recevrons dans nos bureaux les réclamations concernant les listes de la ville de Roubaix, et celles de Wattrelos, Croix et Wasquehal.

CONCERTS ET SPECTACLES

Le concert des « Cricks-Sicks ». — Le concert donné hier dans la salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, par la Société des orphéonistes Cricks-Sicks, a obtenu un très grand succès. Nous en donnerons le compte-rendu dans notre prochain numéro.

Tribunal correctionnel de Lille

On annonce pour demain les procès du *XIX Siècle*, du *Voltaire* et du *Petit Parisien* dans l'affaire Desurmont et Neut.

C'est demain également que sera rendu le jugement sur l'affaire des magasins généraux de Tourcoing.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du 24 janvier 1887

Présidence de M. DROULERS-PROUVOST, Juge,

Affaire Hecht contre liquidateur Delattre

Le tribunal statue aujourd'hui sur l'incident soulevé, il y a huit jours, par les conseils de MM. Hecht Lilienthal et Cie.

Vu, dit le jugement, un acte déposé au greffe par lequel MM. Hecht Lilienthal et Cie récusent MM. Henry Bossut, Henry Tenninck et Léon Motte, membres du tribunal, se fondant sur ce que ces juges sont alliés de parenté avec les défendeurs, au degré prohibé, et demandent le renvoi de la cause devant un autre tribunal;

Attendu que, d'après l'article 378 du code de procédure civile, cette récusation est admissible sauf vérification.

Le tribunal ordonne que l'acte ci-dessus soit notifié aux juges récusés afin qu'ils présentent leurs explications dans le délai de quinze jours devant M. Dumortier-Cuignet, juge-commis à cet effet, et proroge la cause au 21 février.

Marché de façon de filature

M. L. C... fabricant, expose que, le 15 juillet 1886, il a passé avec MM. V... père et fils, filateurs, un marché verbal de filature, aux termes duquel ceux-ci auraient à produire pour son compte, pendant les mois d'août-septembre, 200 kilog de fil, par jour, pour un prix de façon déterminé.

Par suite d'un ralentissement dans les livraisons, la quantité de 11.000 k. qui auraient été produite pendant la durée du marché n'ayant pas été atteinte à fin septembre, M. L. C... réclame aujourd'hui *une indemnité de 4.000 fr., parce qu'il a* dû donner à filer à un prix de façon plus élevé, et il s'offre à prouver tant par titres que par témoins, qu'il avait traité *un marché de filature pour 200* kilog de fil à fournir par jour pendant deux mois et à 2 c. 3[4 au numéro.

MM. V... père et fils prétendent qu'ils n'ont jamais traité pour une quantité de 11,000 kilogs à répartir entre des époques déterminées, qu'en tous cas, leur obligation s'éteignait par l'échéance du 25 septembre, que l'inexécution du marché est le fait de M. L. C... qui ne leur a pas fourni l'équivalent en peigné, qu'il n'y a pas eu de mise en demeure régulière et qu'enfin la preuve offerte n'est ni pertinente ni admissible.

Le tribunal met la cause en délibère.

AVIS

Monsieur Burnel a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il a cédé son procédé d'argenture, sur glaces et verres, à M. Achille Molinier, marchand de verres à vitres, 19, rue du Moulin.

Il engage vivement ses sympatiques clients à continuer d'accorder leur confiance à M. Achille Molinier. L. BURNEL.

M.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'acquérir, à dater du 1er janvier, l'atelier d'argenture pour les glaces neuves et vieilles, qui appartenait à M. L. Burnel.

J'ai l'espérance, M que vous voudrez bien m'accorder votre confiance. Vous pouvez être certain que je ferai tout ce qui dépendra de moi pour vous satisfaire.

Je compte qu'à partir du 1er février, je pourrai accepter toutes les demandes que vous voudrez bien me confier.

Je vous prie d'agréer, M , mes salutations.
26749—14030 ACHILLE MOLINIER.

LES DÉSORDRES DE JETTE & DE GAND

A JETTE

Jette-St-Pierre, 24 janvier. — Notre petite commune si calme et si paisible d'ordinaire, a été, dimanche, le théâtre de scènes tumultueuses.

La *Ligue ouvrière* de Jette avait décidé, il y a quelque temps, d'inaugurer en grande pompe, le 23 janvier, son drapeau — un drapeau rouge flambant neuf, et des invitations avaient été lancées aux ligues ouvrières, aux cercles socialistes, démocratiques et autres de l'agglomération bruxelloise et des environs.

Cependant le bourgmestre de Jette avait fait afficher dans la commune un arrêté, pris d'urgence, par lequel il défendait l'exhibition du drapeau rouge et du bonnet phrygien. L'ordre était formel. Il interdisait en outre les chants séditieux et l'exécution de la *Marseillaise*.

Il était écrit que la manifestation aurait lieu quand même.

Vers 3 1[2 heures de l'après-midi un cortège, qui comprenait un millier de personnes, s'est formé à Molenbeek-St-Jean.

On y remarquait notamment les Ligues ouvrières de Molenbeek, de Cureghem, un cercle socialiste de Kœkelberg, l'association syndicale des « plombiers-zingueurs » et quelques groupes bruxellois parmi lesquels : l'*Echo du Peuple*. Chacune de ces sociétés était précédée de son drapeau ou de son cartel. Plusieurs drapeaux rouges figuraient dans le cortège.

Tambours battants, musique en tête, le cortège se dirigea vers Jette. A la limite du territoire de cette commune et de Molenbeek, un obstacle se dressa devant lui. Un petit groupe, composé de trois gendarmes, commandés par un maréchal des logis, du commissaire de police de la localité et des deux gardes-champêtres, barrait la route et lorsque la tête de la colonne fut arrivée à sa portée, le commissaire rappela aux manifestants l'ordre du bourgmestre.

Ils feraient disparaître leurs drapeaux rouges ou bien ils ne franchiraient pas la limite de la commune,

Cette déclaration ne parut pas émouvoir outremesure les manifestants. La colonne continuait à avancer, et des cris qui n'avaient rien de pacifique partaient de ses rangs.

C'est alors que l'un des gendarmes croisa la baïonnette résolument. Les manifestants lui arrachèrent son mousqueton et brisèrent sa baïonnette. Un deuxième gendarme fut désarmé à son tour: on brisa son sabre, pendant que l'un des gardes-champêtres était roué de coups.

Que faire contre la nombre? La petite troupe des soldats de l'ordre entourée, bousculée, dut céder après avoir fait consciencieusement son devoir.

Et la manifestation passa, drapeaux rouges déployés aux cris de : « Amnistie! Amnistie! »

Sur ces entrefaites quelqu'un avait prévenu par le téléphone la gendarmerie de Bruxelles. Vingt-cinq hommes, commandés par le général Vande Walle, montèrent aussitôt à cheval et partirent au galop. Ils arrivèrent à Jette vers six heures, précédant d'une demi-heure M. Willemaers, procureur du roi.

Mais les manifestants étaient loin. Ils avaient traversé la commune et s'étaient dirigés vers le faubourg de Laeken où ils s'étaient dispersés, à la hauteur du bassin de natation.

Jette était rentré dans le calme. La gendarmerie a fait des patrouilles pendant toute la soirée, qui n'a été marquée par aucun incident.

Ces scènes scandaleuses ont vivement ému la population.

A GAND

La soirée de dimanche a encore été troublée par des socialistes, au Théâtre Minard, cette fois. On y donne actuellement une pièce de Jules Hoste, *de Kleine Patriot*, dans laquelle le drapeau rouge et le bonnet phrygien sont assez malmenés. Cela déplait aux socialistes qui déjà, *mardi dernier* avaient manifesté leur mécontentement.

Pour la représentation d'hier, ils s'étaient divisés en deux bandes. L'une, composée de quelques sommités et du hig-life du *Vooruit*, était placée au parterre, l'autre occupait la région la plus élevée du théâtre.

Un grand nombre d'agents de police, sous les ordres de M. le commissaire de police Van Drom et de trois commissaires-adjoints, étaient chargés du service d'ordre.

C'est à peine si de temps en temps une phrase du libretto put être dite sans soulever des récriminations ou des applaudissements.

Le plus souvent, les sifflets des socialistes étaient vaincus par les brpvos des spectateurs.

Ces scènes n'ont pas duré moins de 3 heures.

Pendant chaque entr'acte la police expulsait de la salle les perturbateurs qui s'étaient le plus fait remarquer pendant l'acte précédent. Aussi, grâce à une *cinquantaine* d'expulsions, l'orage était-il beaucoup calmé à la fin du spectacle.

Dans la rue du pont Madou il y avait un monde tel que M. le commissaire Van Drom fut forcé de faire disperser la foule.

Après le spectacle, vers 10 h. 1[2, les socialistes se sont formés en cortège et sont partis en chantant.

Dans la rue Magelein un conflit a eu lieu avec la police : celle-ci a dû mettre le sabre au clair.

Sept arrestations ont été opérées.

Hier matin, plus de trois cents ouvriers *stationnaient devant le palais de justice, pour attendre* les socialistes arrêtés avant-hier et qu'ils s'attendaient à voir passer devant le tribunal de *simple police*.

Gand, 24 janvier, 2 h. 50 du soir. — Un des corps spéciaux de la garde civique est appelé sous les armes pour ce soir. Il y a un meeting au *Vooruit*.

BELGIQUE

Mouscron. — Les élèves du collège St-Joseph organisent pour le *dimanche 30 janvier à quatre* heures et demie, dans la salle du cercle catholique un concert de charité, au profit des familles pauvres patronnés par la conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

Renaix.— Deux chevaux attelés à un coupé se sont emporter *dernièrement et ont failli*, dans leur course désordonnée, occasionner de graves accidents.

Le cocher avait déjà été jeté en bas de son siège quand deux habitants, Jean Cossens et Alexis Delaruelle, se précipitèrent au cou des bêtes affolées. Ils furent traînés l'espace de plusieurs mètres, Un carrossier de Dottignies, Adolphe Vandenbelck, sauta alors au timon, dont l'extrémité brisée frappait sur les chevaux et les excitait. Ces trois courageuses personnes purent ensuite les maitriser.

Bruxelles. — L'archiduchesse Stéphanie est gravement malade.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 24 janvier.* — Edmond Castel, rue de Barbieux, cour Fontier, 4. — Marie Decruynaere, rue Pellart, cour Foveau, 7. — Louise Dhont, rue des Vélocipèdes, 6. — Louis Lecoute, boulevard, Gambetta, 78. — Alphonse Denys, rue Jacquart, 114.—Fernand et Marthe Bayart, jumeaux, rue Saint-Roch, 28 — Joseph Lombart, rue des Vélocipèdes, 10. — Joseph Gevers, rue de l'Ermitage, 41. — Berthe Delaplace, rue de Soubise, cour Saint-Jean, 10. — Laetitia Mahieu, rue de Denain, 74.— Gabrielle Vanhoutte rue des Longues-Haies, cour Desrumaux. — Angèle Dely, rue de la Guinguette, cour Devos. — Fortuné Desbonnets, rue *Daubenton, cour Desbenet*, 2. — Gustave Bruyneel, rue de la Redoute, 119. — Jules Scholz, rue Sainte-Thérèse, 35. — Emma Heulebrock, rue des Longues-Haies, 209 — Albert Doroo, Place du Trichon, 23. — Arthur Cordels, rue Jacquart, cour du Gaz, 6. — *Mariages du 24 janvier.* — Emile Derviau, 31 ans, garçon de magasin, rue Beaurewaert, fort Desprez, et Clémence Lecomte, 33 ans, visiteuse, rue d'Alma, 230. — Jean-Baptiste Crieck, 26 ans, tourneur en fer, rue Saint-Maurice, cour Vroman, 5, et Coralie Grouzet, 30 ans, rattacheuse, rue des Coutelux, maison Goetsen. — Herman Bonne, 31 ans, tisserand, rue de la Fosse-aux-Chênes, 62, et Charlotte Duez, 20 ans, journalière, rue de la Fosse-aux-Chênes. — Henri Castelain, 29 ans, marchand de beurre à Tourcoing, et Marie Buysschaert, 32 ans, marchande de beurre, rue de Lille, 212. — *Déclarations de décès du 24 janvier.* — Adelaïde Méné, 60 ans 7 mois, rue Decrenne, 132. — Burghgraeve, *présente sans vie, rue de Tourcoing, cour Saint-*Louis, 11 — Edouard Delporte, 46 ans, rattacheur, rue Bernard, cour Duquesnoy, 7 — Clémence Dhenin, 25 jours, rue des Anges, cour Dernoncourt, 7. — Carlos Saint *leger, 62 ans 3 mois*, tisserand, rue de l'Epeule, cour Lepers, 12. — Catherine Desreumaux, 87 ans, Hospice-Civil. — Marie Soen, 24 ans, soigneuse, Hôtel-Dieu. — Albert Vannaerde, 2 ans 6 mois, Hôtel-Dieu. — Jean-Baptiste Heule, 52 ans 7 mois, ourdisseur, Hôtel-Dieu. — Jérôme Dehuisne, 70 ans 10 mois, journalier, Hôtel-Dieu. — Isidore Lefebvre, 60 ans, rue de la Redoute, 61.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 16 au 22 janvier.* — Louis Degraetere, Gauquier. — Emile Betremieux, Carrière des Prés. — Marguerite Destailleur, Place. — Emile Tiberghien, Houzarde. — Florimond Lepers, Cretinier. — Clemence Dewael, Sapin-Vert — César Delattre, St-Liévin. — Juliette Havenne, Petit Tournay. — Alfred Plankaert, Honzarde. — *Publications de mariages 23 janvier* — Pierre Dhaene, 54 ans, tisserand, et Clemence Six, 33 ans, sans profession. — Pierre Roussel, 21 ans, cultivateur, et Sophie Macs, 23 ans, tisserande — Henri Delcambre, 26 ans, tisserand, et Fidéline Delrutte, 19 ans, tislerande. — *Mariage du 19 janvier.* — Emile Leclercq, 34 ans, tisserand, et Hortense Lecomte, 34 ans, modiste. — *Déclarations de décès du 16 au 23 janvier.* — Marguerite Hoste, 22 ans, Laboureur. — Henri Vermeulen, 2 ans 1 mois, Winhoutte. — Victor Delacroix, 24 jours, Cretinier. — Zenaide Corsellis, 47 ans, rue Traverzière. — Alphonse Renard, 19 ans 10 mois, tisserand, Hôpital. — *Alfred Lebbaecht, 6 jours, Bas-Chemin* — Maria Mischens, 2 mois, Martinoire.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 23 janvier.* — Robert et Gaston Mathys, jumeaux, rue de la Ferme. — Hélène Wacquet, rue de Gand. — Ermeline Vanrobays, rue du calvaire. — Camille Vermersch, rue des Parvenus. — Claire Dubly, rue du Chêne-Houpline.— Edouard Toulemonde, rue d'Anvers. — Albert Dejaegher, rue de la *blanche Porte*. — Jean Delnatte, rue des Carliers. — Auguste Legrand, rue de la Cloche. — Jeanne Dumortier, rue Jean Legrand. — Klebert Franchomme, Brun-Pain. — Jeanne Catteau, rue St-Pierre.— Adrienne Catteau, rue de la Malcense. — René Leroy, rue de la Cloche. — Blanche Cabaye, rue de Gand. — *Du 21.* — Blanche Hammicote, rue du Caire. — Céline et Hélène Vanryssel, jumelles, rue Molles briques. — Emile Duhamel, rue du Pouilly — Julia Lecomte, rue du Chêne-Houpline.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 15 au 22 janvier.* — Dauphine Delberghe, au Mont. — Marcel Struyve, à la Place. — Marcella Ledeu, au Caulx.

WILLEMS. — *Publications de mariages.* — Auguste Manche, 48 ans, rentier, et Zénobie Verdiere, 48 ans 1[2, cultivatrice, Templeuve. — *Mariages.* — Louis Pottier, 24 ans, boucher, Templeuve, et Ismérie Delsalle, 28 ans, cabaretière, — J.-B. Meurisse, 33 ans, contre-maître, à Ascq, et Angèle Thiedtry, 31 ans, tailleuse. — *Déclarations de décès.* — Meurisse Denis, 64 ans, Petit-Lannoy. — Claire Bachelet, 11 mois 1[2, à la Place,

TOUFFLERS. — *Déclarations de naissances du 16 au 22 janvier.* — Victorine Delhoute, la Couture. — Alexandre Delnatte, sentier de l'Afestainnye.— *Déclarations de décès.* — Marie Vannoote, 9 mois, château de Wasmi. — Victorine, Delhonte, 2 jours, la Couture.

FLERS-LILLE. — *Déclarations de naissances du 16 au 23 janvier.* — Joseph Vanneste, au Bourg. — Sophie Bulteau au Recueil. — *Publications de Mariages.* — Leon Dubaut, 33 ans, employé de commerce, et Appoline Desprez, 29 ans, tailleuse de robes, au bourg. — *Alfred Janson, 30 ans, mécanicien, au bourg, et Sophie Delsalle, 22 ans,* sans profession, Lille. — *Déclarations de décès.* — Marie Facqueur, 1 mois 13 jours, au bourg. — Sophie Leclercq, 69 ans 1[2, au bourg. — Henri Dumoulin, 2 mois 18 jours, à la Cousinerie.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille LETEVEZ-BONTE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Catherine-Marie BONTE, décédée à Bondues, le 24 janvier 1887, dans sa 74e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 26 courant, à 9 heures 1[2, en l'église de Bondues — L'assemblée à la maison mortuaire, route de Lille à Menin, hameau de la Payelle, à 9 heures. — L'Obit du mois sera célébré le lundi 28 février 1887, à 9 heures 1[2, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille LEPERS-AGACHE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri Joseph LEPERS, décédé à Mouveaux, le 24 janvier 1887, dans sa 63e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles qui seront chantées le mercredi 26 courant, à 4 heures, et aux Convoi et Service de 2me classe, qui auront lieu le jeudi 27 dudit mois, à 9 heures 1[2, en l'église de Mouveaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, chemin des Carliers. — L'Obit du Mois de 2me classe sera célébré le lundi 21 février, à 9 heures 1[2, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille DUTHOIT-DESPATURES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Joséphine-Aimée DESPATURES, décédée à Wattrelos, le 24 janvier 1887, à l'âge de 70 ans administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 27 courant, à 10 heures, en l'église de Wattrelos. — Les Vigiles seront chantées le même jour à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire hameau du Sapin Vert, route du Mont-à-Leux.— Obit du Mois. Mardi 1er mars, à 10 h. même église.

Les amis et connaissances de la famille HEULS-WAMBECK qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Baptiste HEULS, décédé à Roubaix, le 23 janvier 1887, à l'âge de 55 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels, qui auront lieu le *mercredi 26* courant, à 3 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hotel-Dieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à *Roubaix, le mercredi* 26 janvier 1887, à 9 heures 1[2, pour le repos de l'âme de M. Jean D'HONDT, époux de Dame Hyacinthe RINCHEVAL, décédé à Roubaix, le 25 janvier 1886, dans sa cinquante-huitième année, administré des Sacrements de *notre mère* la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Perdus dans les Fagnes. — Les nommés M. M..., A. L..., G. C... et M. M..., de Spa, peuvent se flatter de l'avoir échappé belle !

Partis dimanche dernier en excursion, ils poussèrent, malgré la rigueur du temps jusque Trois-Ponts et Stavelot.

Ils quittèrent cette dernière ville à 8 heures du soir, se fiant sur leur bonne étoile pour regagner Spa par Francorchamps à travers les fagnes. Ils prirent donc la grand'route, n'ayant pour tout guide que les deux rangées d'arbres qui en marquaient le tracé sur les hauteurs recouvertes d'un pied de neige.

Un tel voyage était périlleux, et nos excursionnistes ne tardèrent pas à l'apprendre. A quelques kilomètres de Stavelot, au milieu de la lande déserte les deux rangs d'arbres manquaient subitement. Notez qu'il était alors près de 9 heures, que la neige montait, à certains endroits jusqu'aux genoux, et que le ciel, sans lune jetait cette obscurité qui, au dire du poète, « tombe des étoiles ».

Incertains sur la direction à prendre, nos Spadois jugèrent prudent de rebrousser chemin jusqu'à certaine chaumière qu'ils avaient dépassée à quelque distance de là, sur la route. L'hôte de la dite chaumière, après les avoir dissuadés d'entreprendre un tel voyage, les accompagna au lieu précédemment atteint et leur indiqua du geste l'endroit où ils trouveraient les deux rangées d'arbres qui cotoyaient la route. Il fallait s'y diriger *en ligne directe*.

Suivre la ligne directe n'était pas chose aisée dans les conditions énoncées plus haut. En effet, après quelques instants de marche, nos voyageurs s'aperçurent qu'ils avaient quitté le sol plus ou moins uni de la route et qu'ils erraient dans les fagnes. Les indécisions commencèrent, on perdit toute orientation dans la nuit profonde : il fallait s'arrêter et s'avouer qu'on allait à l'aventure. Il devenait dangereux d'avancer : déjà deux des infortunés avaient culbuté dans ces mares qui croupissent sur nos fagnes et dont l'appellation indigène de *gotta* a quelque chose de sinistres. *Ces gottas* ont parfois plusieurs mètres de profondeur et ne lâchent pas volontiers leurs victimes.

Aller à la découverte isolément pour explorer un plus vaste circuit pouvait être fatal à l'un des égarés. Découragés, nos malheureux se virent dans l'obligation de passer la nuit au milieu des fagnes, par ce temps épouvantable, où la bise soufflait avec violence et pouvait les engloutir sous une rafale de neige. Ils coupèrent un sapin pour éviter le contact de la neige. Ils voulurent faire du feu, mais, ô calamité, les poches, minutieusement fouillées, ne fournirent pas une allumette! Alors ils s'accroupirent dos à dos et... restèrent ainsi jusqu'à six heures du matin! L'un d'eux, s'éveillant d'un assoupissement pour rangir contre le froid qui l'envahissait, fit lever un loup *qui les flairait déjà de très près* et continua de veiller à quelque distance sur le butin qu'il espérait jusqu'au point du jour.

Dès que les premières clartés leur permirent de distinguer à quelque distance, ils découvrirent à environ trois cents mètres, les fameuses rangées d'arbres qui devaient les conduire directement à Francorchamps.

Aujourd'hui, *ces escapés*, d'un genre tout ardennais, se moquent réciproquement, qui de leurs ronflements en pleine ligne, sur la neige, par dix degrés sous la neige, qui des formidables glaçons qui pendaient le matin aux mentons des barbus de la bande! *(Meuse)*

Le chiffre des condamnés à mort, pour le quatrième trimestre de l'année 1886, est de 27. L'année précédente, il n'était, pour la même période, que de 11.

Pendant l'année écoulée, 73 condamnations à mort ont été prononcées, soit : 15 pour les mois de janvier, février, mars ; 17 pour le deuxième trimestre ; 20 pour le troisième, et 27 pour le dernier.

En 1885, il n'y avait eu que 73 condamnations capitales.

Les conseils de guerre ont prononcé, en 1886, 23 coudamnations capitales, soit 4 de plus qu'en 1885.

Quatre femmes ont été condamnées à mort pendant le quatrième trimestre de 1886 : ce sont :

La femme Thomas, le 23 novembre, assises de Loir-et-Cher ;

La femme Piel, le 29 novembre, assises du Calvados ;

Rosalie Lecat, le 28 novembre, assises de l'Aisne.

Fille Baudet, le 29 novembre, assises de la Haute-Vienne.

Quatre exécutions capitales ont eu lieu pendant le dernier trimestre, ce qui porte le chiffre, pour 1886, à 14, contre 12 pour 1885.

Un enlèvement à Paris. — Il y a environ un an une dame L... domiciliée rue Milton, à Paris, plaçait sa fille, Gabrielle, âgée de quinze ans, dans un grand magasin de confection d'enfonts, avenue de l'Opéra. La jeune fille était nourrie et gagnait 50 fr. par mois. Elle partait le matin à neuf heures et rentrait le soir avec sa mère. Dimanche, ayant, disait-elle, une commande pressée, elle prévint sa mère qu'elle serait libre à cinq heures. Mme L. vint la chercher et l'attendit en vain une demi heure, elle s'adressa alors à la patronne qui lui répondit que toutes les ouvrières étaient parties un peu avant cinq heures.

Mme L. entra chez elle, espérant trouver sa fille, mais personne ne l'avait vue. Elle retourna au magasin où elle obtint la même réponse que la première fois. En revenant chez elle, elle se rappela brusquement avoir vu un coupé s'enfuir au galop par l'avenue. Elle se refusait pourtant à croire à un enlèvement et courut à la préfecture à la Morgue, au Dépôt en suppliant qu'on la fît prévenir si on avait des nouvelles. Toutes ses démarches furent vaines. La malheureuse mère est au désespoir.

Passe d'être anglomane, mais pousser ce sentiment jusqu'au vol, c'est ce que la loi ne tolère pas, Georges C... va en savoir quelque chose.

Ce jeune homme, âgé de seize ans, quittait, il y a quelques jours, ses parents — de très honnêtes gens — qui habitent une ville du Nord, et venait à Paris... dans le but d'aller en Angleterre. Il s'adressa pour cela à un bureau de placement.

— En attendant que nous vous envoyions à Londres, lui dit-on, nous vous offrons une place chez M. L..., marchand de vin, rue de Charenton.

M. L..., étant célibataire, faisait coucher Georges C.... dans sa chambre. Il eut le tort d'ouvrir devant le jeune homme l'armoire où il plaçait son argent. Un matin, Georges C... disparut avec toutes les économies de son patron.

Son premier soin fut d'acheter un « complet » anglais et un petit chapeau singulier que le marchand dit aussi être anglais. De là, il se dirigea aussitôt vers la gare de Lyon. — Un billet pour Londres, s'il vous plait. Le buraliste sourit et l'envoya à la gare du Nord.

En route, Georges C... fit la connaissance de deux gentlemen qui avaient un accent anglais fort prononcé et qui retournaient, lui dirent-ils, en Angleterre. Notre jeune anglomane était ravi ; mais son bonheur fut de courte durée. Au moment où il pénétrait dans la gare du Nord, son patron, M. L..., lui mit la main au collet. Les deux gentlemen voulurent s'interposer et prendre la défense du jeune voleur ; mais, à la stupéfaction de celui-ci, ses deux amis disparurent à l'approche d'un gardien de la paix.

En Hollande ! Un écrivain français, du nom de Huysmans, raconte cette aventure, à lui advenue ces jours-ci :

« Voici Harlem, Monsieur, me dit en français mon voisin de wagon ; vous pouvez descendre. »

Je saisis ma valise et saute sur le quai.

Je me dirigeais vers une porte de sortie quand cette inscription tracée au fronton de la gare : UITGANG, m'arrête. Je regarde, nulle part le nom d'Harlem n'est inscrit. Mon sang ne fait qu'un tour, mon voisin s'est trompé. Je perds la tête et je crie au train :